



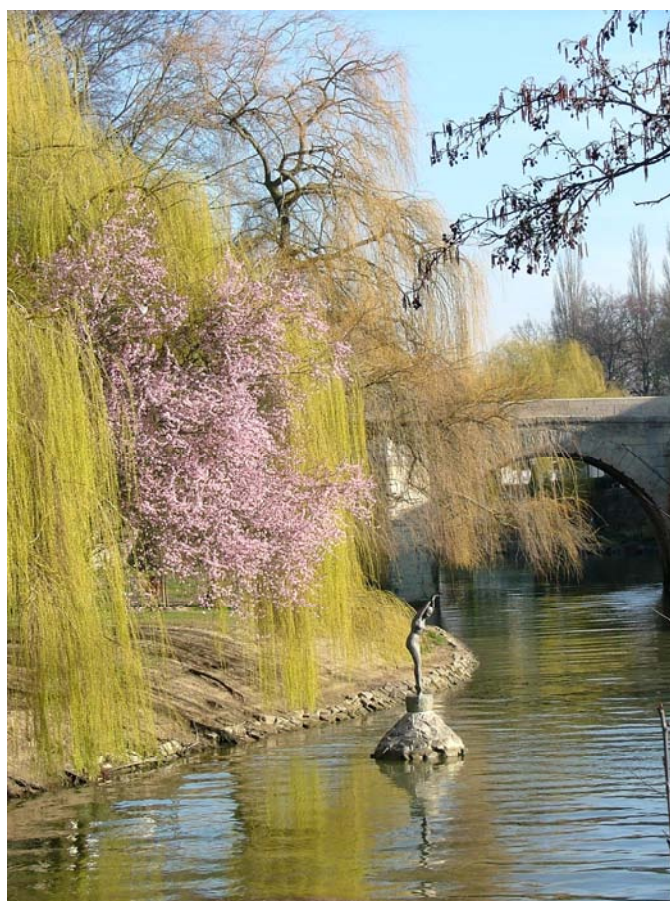
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE . ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM

# **AGENDA 21 LOCAL**

## **Supplément à l'état des lieux**

### **Ville de L'Isle Adam**



Juin 2010

Éric Fromant, Julien Denquin

# Sommaire

<b>1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE</b> .....	<b>2</b>
1.1. <u>LA POLLUTION DE L'AIR</u> .....	2
1.2. <u>LES TRANSPORTS EN COMMUN</u> .....	2
<b>2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b> .....	<b>4</b>
2.1. <u>LA FORET</u> .....	4
2.2. <u>L'EAU</u> .....	5
2.3. <u>LES DECHETS</u> .....	6
2.4. <u>L'AIR</u> .....	7
2.5. <u>RISQUES</u> .....	9
2.6. <u>L'URBANISATION</u> .....	9
2.7. <u>BILAN CARBONE</u> .....	10
<b>3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS</b> .....	<b>11</b>
3.1. <u>LES SPORTS</u> .....	11
3.2. <u>LA CULTURE</u> .....	11
3.3. <u>LA SECURITE</u> .....	11
3.4. <u>NUISANCES SONORES</u> .....	11
<b>4. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS ET LES TERRITOIRES</b> .....	<b>13</b>
<b>5. DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE CONSOMMATIONS ET DE PRODUCTIONS RESPONSABLES</b> .....	<b>14</b>
5.1. <u>PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE</u> .....	14
5.2. <u>LE TOURISME</u> .....	14

# **1. Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

## **1.1. La pollution de l'air**

Les pistes cyclables permettent une circulation douce, nous en avons effectivement fait l'expérience à vélo. En revanche, un certain nombre de rues ne sont pas équipées en piste cyclables. L'extension du réseau de pistes cyclables est un sujet de réflexion permanente pour la mairie et notamment M. Gillis adjoint chargé de la voirie a pour objectif d'en mettre partout où c'est possible.

Une réflexion doit être menée pour améliorer les déplacements des habitants entre le centre ville et la zone commerciale du Grand Val.

Certaines odeurs émises depuis l'usine de traitement des ordures ménagères de Champagne sur Oise arrivent à L'Isle Adam de manière très réduite. Le seuil de tolérance n'est dépassé que très peu de heures par an. Une étude a été faite par un cabinet spécialisé sur la manière de les réduire. Par ailleurs le syndicat Tri Or est en relation avec la préfecture sur l'investissement nécessaire dont le coût peut être extrêmement élevé.

## **1.2. Les transports en commun**

Nous avons rencontré la SNCF et il en ressort les points suivants :

- l'Agenda 21 est un bon outil pour répondre aux demandes des usagers relayées par celui-ci et mises en place par la SNCF. Cela permet une nette progression.
- la SNCF tient à mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de service depuis quelques années. Les agents sont formés pour mieux communiquer. Des agents sont affectés à l'information voyageur pour l'améliorer (60% de clients satisfaits en 2009 contre 30% en 2007). La régularité des trains est meilleure (7,6% de trains avec un retard de plus de 5 minutes en 2009 contre 14% en 2003).
- certains trains circulent à vide entre Valmondois et Persan principalement pour des raisons techniques. Faire moins d'arrêt permet de faire rouler plus de trains. De plus, c'est le STIF qui gère l'offre, la SNCF agit en tant que proposant. Lorsque le nouveau

train « Francilien » sera opérationnel, les maires de L'Isle-Adam et Parmain pourront demander au STIF de revoir la définition de l'offre.

- le nouveau Francilien qui arrivera sur la ligne Paris Nord - Persan via Valmondois en 2011 devrait résoudre un bon nombre de problèmes. Avec du matériel neuf ayant de meilleures capacités d'accélération et de freinage, les retards seront diminués et les trains plus nombreux. Il y aura également une meilleure sécurité avec un système de vidéo surveillance.

- enfin, la SNCF affiche également de nouveaux projets avec en particulier la rénovation de la gare de L'Isle Adam - Parmain et la mise en place du tri sélectif dans les gares.

Concernant les transports vers Cergy depuis L'Isle Adam, si le nombre de trains à destination de Pontoise est augmenté avec l'arrivée du Francilien, il sera alors plus simple d'aller à Cergy en prenant un bus (dont la fréquence est bonne) depuis la gare de Pontoise.

## **2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**

### **2.1. La forêt**

Nous sommes en contact avec M. James, le directeur de l'agence de Versailles de l'ONF. Il a participé à l'assemblée générale de l'association LIASEF (L'Isle-Adam pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts) et a expliqué à cette occasion que pour des raisons historiques, datant des années 1970, la forêt n'avait pas été entretenue correctement. Il est désormais important de rattraper ce retard en cohérence avec les décisions du Grenelle de l'environnement.

Cela signifie que la forêt a été sous exploitée pendant les années 1970 à 1990, ce qui a provoqué son vieillissement et donc son incapacité actuelle à constituer un puits de carbone. La forêt de L'Isle Adam est essentiellement constituée de arbres pouvant servir pour du bois-matériau et très peu pour du bois-énergie. Les essences présentes sont principalement les chênes sessiles et pédonculés, pour 55%, puis le châtaignier pour 10%, puis le charme, le tilleul et le hêtre pour 7% chacune, le solde est constitué de essences diverses.

Il s'agit d'une forêt dont les peuplements forestiers sont environ pour moitié de la futaie et l'autre moitié en taillis sous futaie.

Les reboisements sont faits à partir d'une essence principale, qui diffère selon les types de sol. Il s'agit principalement soit d'un des deux types chênes soit du châtaignier. Ces plantations ne sont jamais pures et sont associées à d'autres essences, généralement des fruitiers forestiers comme les merisiers, cormiers, alisiers, etc. Des semis naturels spontanés viendront également compléter la diversité du reboisement. Le forestier gèrera ensuite ce mélange, en faveur de l'essence objectif, d'abord par des travaux, puis par des actions sylvicoles (coupes). Même si un jeune reboisement de quelques mois peut laisser penser à une monoculture exclusive, il n'en est rien dans les faits. Ce souci d'avoir une composition variée dès le départ est systématiquement pris en compte par l'ONF depuis longtemps.

Pour des raisons de sensibilités bien compréhensibles, la population adamoise se méfie d'une activité de coupe à laquelle elle n'a pas été habituée. Cependant, il semble bien que cette sous-activité ait en fait été au détriment de la forêt.

Il faut aussi tenir compte de la décision du Grenelle de l'environnement, favorable au développement des énergies renouvelables, au premier rang desquelles se trouve le bois puisque la forêt française, une des plus grandes d'Europe, représente un potentiel important. Cela ne se fera pas au détriment du bois-matériau et le bois-énergie ne pourra venir que des déchets d'abattage et du bois de récupération (palette, souches...). Le Grenelle vise aussi à permettre à la forêt de redevenir un puits de carbone proportionnel à sa surface et à ses essences, capacité qu'elle a en partie perdue actuellement par suite des choix différents faits pendant les dernières décennies. C'est aussi cela qu'il faut expliquer autour de nous pour que chacun réapprenne la gestion de nos forêts car il ne doit pas y avoir contradiction entre exploitation et entretien, mais au contraire synergie.

## 2.2. L'Oise

Le syndicat mixte s'est opposé au très grand gabarit européen qui aurait obligé à détruire les ponts et défigurer les berges de L'Isle Adam. Suite à la décision de passer ce tronçon de l'Oise au grand gabarit européen, le Syndicat des berges de l'Oise doit procéder à la réfection des berges pour les rendre résistantes au passage de bateau de plus grand tonnage. Des travaux importants de stabilisation de la berge par technique mixte (génie civil en pied de berge et génie végétal en talus) sur près de 200 mètres le long de la RD922 au niveau du virage sont prévus pour 2010-2011.

En 2011-2012, un soutènement par des pieux en bois du cheminement le long de la plage, en amont de l'île de la cohue doit être réalisé. Sur l'île de la cohue elle-même, il est nécessaire de créer un perré (revêtement en pierre qui protège les bordures) en rive gauche du bras du Cabouillet et de supprimer les dalles alvéolées dégradées sur la plage en face de la statue de la sirène Evila afin de créer une plage d'hélophytes. Une réfection du secteur longeant le quai de l'Oise de part et d'autre de l'ouvrage en béton de l'ancienne usine à gaz sera également réalisée.

La ville de L'Isle Adam aménage parallèlement la promenade des écluses allant de la statue de l'école de musique aux écluses. La voirie sera refaite, des

cheminements piétonniers en prolongation de ceux existant seront intégrés dans un espace paysager. Un belvédère surplombant les écluses sera réalisé afin de permettre une meilleure vue sur les manœuvres des bateaux et assurer la sécurité des visiteurs de l'écluse. Un parking sera également réalisé.

Le budget du Syndicat des berges de l'Oise se répartit sur 22 communes.

Le chemin de halage allant vers Mériel n'est pas la propriété de la ville et est géré par le syndicat des berges de l'Oise. Dans un programme de réhabilitation en cours une partie de ce chemin a déjà été repris.

La prolifération des ragondins est très forte. Les animaux n'ont pas besoin que les humains leur donnent à manger car cela entraîne une surpopulation qui pose des problèmes.

### 2.3. Les déchets

La « Décharge Communale » qui accueille uniquement les déchets végétaux sera fermée en 2010.

Sur une partie d'urbanisation dense de la ville, il est difficile d'équiper les immeubles en bacs ou poubelles.

Dans la Grande Rue, le ramassage des ordures ménagères se fait tous les jours car il n'y a pas toujours de place pour stocker les bacs. Certains habitants ou commerçants qui disposent de bacs les sortent. Ceux qui n'en ont pas déposent des sacs sur le trottoir.

En ce qui concerne les commerçants, ils ont trois possibilités pour leurs cartons, ils peuvent les mettre aux ordures ménagères ce qui est bon pour le compost, mais qui est une faible valorisation, les mettre dans les poubelles bleues où ils seront recyclés ou les emmener directement à la déchetterie. Il y a également des points de rapport volontaire situés dans le centre ville. Une action auprès des commerçants est faite pour leur rappeler ces trois solutions.

Le syndicat envisage, pour 2011 et pour les communes équipées de bacs à ordures ménagères de supprimer les trois collectes hebdomadaires pour les remplacer par deux collectes. Cette proposition est à l'étude depuis quelques mois. Il faut consulter

les prestataires et les 28 communes adhérentes et mesurer toutes les conséquences de cette option.

Tous les bâtiments des services municipaux sont équipés pour le tri sélectif sauf la Mairie principale et le Clos Dambry. Cependant une réflexion est en cours à ce sujet et des solutions sont à l'étude. Nous savons très bien que la mairie doit servir d'exemple pour inciter les citoyens à modifier leurs comportements et nous comptons bien remédier à cela. Le Castelrose est par ailleurs équipé depuis le mois de mai.

## 2.4. L'eau

A l'heure actuelle le service des espaces verts réfléchit à une utilisation encore plus économe de l'eau. L'idée d'investir dans des récupérateurs d'eau de pluie est bien présente.

Le réseau d'eau pluviale s'étend sur environ 18000 mètres et le réseau unitaire sur environ 12600 mètres. 59% du réseau est donc en séparatif, le réseau unitaire étant essentiellement situé dans le quartier de Nogent et dans l'avenue des Bonshommes.

La réfection du réseau souterrain et la mise en conformité des raccordements dépend du syndicat de l'eau qui a pour objectif de mettre la plupart des installations en réseau séparatif. Seul le cas de Cassan fait exception, où il n'y a pas de travaux prévus car le coût serait trop élevé.

Le SIAPIA suit de près le problème du raccordement des eaux usées. Les particuliers qui peuvent raccorder sont obligés de le faire. Pour les habitations qui ne peuvent pas être reliées au réseau collectif, elles sont dans l'obligation de construire un assainissement non collectif à leur frais. Dans le cadre des actions menées par le SIAPIA, il est question de se pencher vers ces cas particuliers pour leur fournir toutes les informations dont ils ont besoin.

En cas de transaction immobilière, c'est au notaire qu'il incombe de contrôler le respect de la réglementation des diagnostics de raccordement des eaux usées à l'égout concernant les ventes ou locations de bien immobiliers. La mairie n'a pas de devoir d'intervention à ce niveau et elle se doit de ne pas se substituer aux services préfectoraux.

A ce jour, seul le Troubadour est équipé d'un bac à graisse. Le SIAPIA est chargé de vérifier les installations des restaurateurs mais le syndicat a beaucoup de difficultés administratives avec les restaurateurs dans la zone du Grand Val' car c'est géré par la Société de Gestion du Grand Val' (SGGV), qui est une société privée et il n'y a donc aucun moyen d'intervention.

La directive européenne du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, impose aux États membres la collecte et le traitement des eaux usées pour toutes les agglomérations. Cette directive (dite Deru) a été transposée en droit français par le décret du 3 juin 1994.

La mise en conformité de la auto surveillance de la station de épuration en 2007 a permis de supprimer la absence de mesure de débit à l'entrée de la station de épuration ainsi que les prélèvements de entrée surévalués en pollution par l'ajout des retours en tête. L'amélioration a consisté à la mise en place d'un déversoir à seuil rectangulaire en paroi mince positionné derrière le dégrilleur permettant de mesurer la hauteur de eau.

La création d'un poste de refoulement toutes eaux a été mis en place pour récupérer les effluents provenant de l'atelier de déshydratation et les retours en tête issus du traitement des sables et des graisses et provenant du silo à boues et du clarificateur. La variation de vitesse a été installée sur les pompes de eaux brutes pilotée par un automate recevant d'une part l'information relative au débit mesuré, d'autre part celle concernant la hauteur de eau dans le poste. Quant au traitement du phosphore : sans traitement spécifique, la station n'avait pas la capacité de respecter le niveau de rejet à 2 mg/l. Pour atteindre une teneur au rejet de  $[Pt] = 2 \text{ mg/l}$ , il a été convenu de mettre en œuvre une "déphosphatation physico-chimique". Pour cela, l'injection d'un réactif (sel de fer ou d'aluminium) dans le bassin d'aération a permis la réaction chimique entre le métal et le phosphore présent. Ainsi la STEP située à L'Isle-Adam répond aux exigences en termes de rejet et de rendements ainsi qu'à celles de la DERU. Si vous désirez plus d'informations, nous vous invitons à contacter le SIAPIA qui saura répondre à toutes vos questions.

Le produit utilisé lors du nettoyage de la voirie possède le éco-label Européen. Ce produit a donc un impact réduit sur les milieux aquatiques et permet une utilisation réduite des substances dangereuses.

## 2.5. Risques

Nous attendons d'avoir plus d'informations pour participer au débat sur les risques sanitaires liés aux ondes électromagnétiques.

Nous sommes actuellement en liaison avec GDF-Suez pour avoir plus d'informations au sujet de la pollution du terrain mentionnée page 13 de l'état des lieux environnemental.

## 2.6. L'urbanisation

Le stationnement en particulier en centre ville les jours de marché est difficile. Les solutions sont apportées au fil des années. Par exemple, la rue de Pontoise sera réaménagée sur le modèle de la rue de Beaumont, ceci constituant une amélioration de l'ensemble de cet axe qui traverse la ville.

Depuis deux ans, des études sont en cours concernant l'éclairage public. Elles ont conduit à des modifications sensibles dans certaines rues de L'Isle Adam, à commencer par les illuminations de Noël. Quartier après quartier, c'est un programme en cours, comme indiqué dans « Regards de L'Isle Adam », et ce depuis plusieurs années comme le montre, certes l'éclairage de la mairie, emblématique, mais aussi bien des réverbères changés. Il est important de savoir que ces travaux sont assez lourds, budgétairement et sur le plan pratique. Il faut souvent changer les armoires de distribution pour envisager des solutions pleinement satisfaisantes et cela ne peut qu'être étalé dans le temps.

L'éclairage du quartier de la Garenne est actuellement est train d'être rénové. Tous les ballons fluorescents d'une puissance de 125W sont remplacés par des lanternes SHP (sodium à haute pression) de 70W. Elles apportent un meilleur éclairage en diminuant la consommation d'énergie. Le même programme de rénovation a été effectué dans le parc de Cassan et est maintenant terminé.

L'enfouissement des câbles se poursuit. Néanmoins tous ces travaux nécessitent une planification car il faut engager de gros crédits. De plus il faut souvent coordonner les programmes avec d'autres collectivités comme le Conseil Général, ce qui alourdit les délais. Cependant, les résultats sont là avec par exemple la rue de Beaumont qui est terminée et la rue de Pontoise où les travaux sont entamés.

Concernant la délivrance des permis de construire, la volonté de M. le Maire est de limiter l'urbanisation. Il est bien connu des promoteurs que M. le Maire a un haut niveau d'exigences sur les projets soumis car aucun n'est accepté sans retouche. Le risque que L'Isle Adam cesse d'être une « ville parc » est inexistant.

## 2.7. Bilan carbone

Les grandes consommations énergétiques d'origine fossile ont un impact budgétaire de plus en plus fort. Nous avons lancé une réflexion sur la consommation énergétique de certains bâtiments de la ville. Nous comptons bien réduire les émissions de gaz à effet de serre par cette approche.

### **3. L'épanouissement de tous les êtres humains**

#### **3.1. Les sports**

La politique volontariste de la ville est de permettre aux jeunes de tester plusieurs sports et ainsi de se former au niveau sportif mais aussi personnel.

Il existe une Base Nautique qui se situe sur la rive gauche de l'Oise, en face de la ville de Champagne sur Oise. Les installations comprennent : un parking à bateaux (dériveurs légers uniquement), un ponton de 200m avec deux mises à l'eau, un club-house, un atelier.

La voile se pratique sur des dériveurs type : 420 - 470 - Caravelle - Jet - Laser - Vaurien - WE16 - Yole, prêtés par le club de voile qui est ouvert 8 à 9 mois dans l'année. Le projet de créer un club de kayak sur mer, actuellement basé à Butry-Valmondois est à l'étude.

La construction d'une patinoire a été envisagée pour créer une activité de fête en hiver mais sans suite à ce jour. Cette proposition sera néanmoins transmise à l'adjoint en charge des sports.

#### **3.2. La culture**

Il existe à L'Isle Adam une bibliothèque municipale.

#### **3.3. La sécurité**

La sécurité des piétons par des passages protégés est correctement établie. Lors de chaque réhabilitation, le cheminement des piétons est pris en compte ainsi que l'accès des trottoirs aux personnes à mobilité réduite. Des barrières sont installées aux abords des passages piétons pour éviter la traversée en dehors de ceux-ci. Une campagne pour la mise à jour des panneaux de signalisation de police sera faite.

#### **3.4. Nuisances sonores**

Il y a beaucoup de nuisances sonores sur la Place du Pâtis le vendredi soir et le samedi soir.

Des cartes de bruit sont disponibles sur le site internet de la ville.

#### **4. Cohésion sociale et solidarité entre les générations et les territoires**

## **5. Dynamiques de développement selon des modes de consommations et de productions responsables**

### **5.1. Promotion du développement durable**

La mairie a mis en place un repas bio par semaine dans les écoles. De plus depuis la rentrée 2009, certaines écoles de L'Isle Adam se sont lancées dans le projet éco écoles. Après avoir signé la Charte du PNNS (Plan National Nutrition Santé), la ville de L'Isle-Adam se est engagé dans l'opération « Un fruit pour la récré ».

Ce nouvel engagement consiste à proposer aux 789 élèves des écoles Jean de La Fontaine, Dambry, Chantefleur, Balzac, Cassan un fruit présenté sous ses différentes formes (jus, compote, en morceaux ou entier) à une fréquence hebdomadaire durant le premier trimestre soit 9 distributions.

Cette nouvelle action est accompagnée de séances pédagogiques réalisées par les enseignants avec le concours du personnel municipal. Cette activité doit transmettre aux enfants le goût de manger des fruits.

Le Conseil Général verse une subvention à l'ONF pour l'organisation de sorties commentées dans la forêt domaniale de L'Isle Adam. Ces sorties sont destinées aux associations qui en font la demande et à l'Education Nationale pour certains projets pédagogiques. La subvention versée représente 80 jours de sorties.

La création de sentiers nouveaux et l'entretien des circuits existants sont assurés par le Codérando95 qui reçoit du Conseil Général une subvention de fonctionnement.

L'ONF et le Conseil Général ont édité des cartes touristiques qui proposent des circuits pédestres et cyclistes comportant des infos pratiques sur les circuits et des commentaires sur les lieux à visiter. Il existe également une carte IGN spécifique sur la forêt domaniale de L'Isle Adam. Ces divers documents sont disponibles à l'Office du Tourisme de L'Isle Adam.

### **5.2. Le tourisme**

Le développement de gîtes touristiques et de chambres d'hôte est une action mise en place par l'office du tourisme.